



(.navbar-collapse)

(/)

Espace

Particulier

(https://particuliers.promotelec.com)

Espace

Professionnel

(https://professionnels.promotelec.com)

Espace

Collectivités

(https://collectivites.promotelec.com)

Accueil (https://collectivites.promotelec.com) / Actualités (/actualites/) / Linky : faites intervenir un installateur électricien qualifié



(/particuliers/mon-habitat/#sur)

Linky : faites intervenir un installateur électricien qualifié

Installateur électricien (/s=&searchtag=installateurs-electricien)Linky (/?)

s=&searchtag=linky)Mise en sécurité électrique (/?s=&searchtag=mise-en-securite-electrique)sécurité des installations électriques (/?s=&searchtag=securite-des-installations-electriques)

Publié le 06 mars 2018 - Modifié le 18 avril 2018

La pose d'un boîtier Linky peut entraîner une non-conformité entre l'installation électrique et le réglage de puissance du disjoncteur de branchement. Un risque qui doit être vérifié afin d'assurer la sécurité de l'installation.

16 millions de compteurs en France à la fin de l'année

Amorcé en 2015, le déploiement de Linky se poursuit en France au rythme de 28 000 compteurs posés par jour. A fin 2017, le projet comptait déjà plus de 7 millions d'unités placées dans plus de 4 000 communes.

Ce nombre devrait atteindre les 16 millions de compteurs installés d'ici à la fin de l'année, selon Bernard Lassus, le directeur du programme Linky, chez Enedis.



Le remplacement des anciens compteurs par les boîtiers Linky est une étape incontournable à la réussite de la transition énergétique nationale. Ces compteurs nouvelle génération promettent en effet un suivi plus précis des consommations d'énergie, et ainsi une meilleure gestion des postes de dépenses énergétiques.

La modernisation du parc existant devrait s'achever en 2021. D'ici là, Enedis aura équipé 31 millions de foyers de ces compteurs communicants, autant d'opérations qui nécessitent une attention particulière de la part des professionnels sollicités et des particuliers concernés afin de s'assurer in fine de la sécurité de l'installation électrique.

Les sections de câbles en aval du disjoncteur sont-elles adaptées aux capacités admissibles en amont du disjoncteur ?

Lors de la pose d'un compteur Linky, le technicien qui intervient règle le disjoncteur de branchement de l'abonné au maximum de la puissance autorisée par le réseau. Une fois le boîtier installé, la modification de la puissance souscrite pourra se faire à distance, sans qu'un professionnel n'ait besoin de se rendre au domicile pour que ce changement puisse être effectif.

Seulement, lorsque le technicien place Linky chez un particulier et règle le disjoncteur de branchement, il n'est pas chargé de vérifier si l'installation électrique du foyer est en mesure de supporter le niveau de puissance défini.

Dans le cas où les sections de câbles ne sont pas adaptées aux nouveaux réglages, des accidents (feu) peuvent se produire le jour où le particulier fait la demande auprès d'Enedis afin d'augmenter la puissance de son compteur à distance pour répondre à des besoins en énergie plus conséquents (ex : achat d'un jacuzzi).

Remarque : passage d'un abonnement 6KVA 30A (section de 6 mm² possible entre le disjoncteur et le tableau électrique général) à 9KVA 45A (section minimale de 10 mm², attention de vérifier la chute de tension suivant la longueur).

Après la pose du compteur Linky, il est donc conseillé au particulier de faire intervenir un installateur électricien qualifié qui se rendra au domicile s'assurer que les sections de câble entre le disjoncteur et le tableau électrique sont conformes au niveau de puissance établi.

NF C 14-100 vs NF C 15-100

La pose d'un compteur Linky est encadrée par la NF C 14-100, la norme qui s'applique au distributeur d'énergie et qui fixe les règles d'installation d'un réseau de distribution publique.

La NF C 15-100 régit quant à elle la partie qui part du coffret jusqu'à l'installation électrique du logement. La sécurité de cette dernière incombe donc totalement à l'occupant.

Accueil (<https://collectivites.promotelec.com>) / Actualités (/actualites/)

/ Linky : faites intervenir un installateur électricien qualifié

A consulter aussi

RT 2012 et Label Énergie : l'impact du système de pompes à chaleur sur

boucle d'eau avec récupération d'énergie »
pour le confort dans l'habitat : pour un habitat sûr adapté aux besoins de chacun, économe et respectueux de l'environnement.

voir la fiche (<https://www.promotelec.com/actualite/promotelec-rejoint-l'initiative-renovons>)

(<https://www.promotelec.com/actualite/rt-2012-prise-en-compte-du-systeme-de-pompes-a-chaleur-sur-boucle-deau-avec-recuperation-denergie/>)

Préparer mon projet
voir la fiche (<https://www.promotelec.com/actualite/rt-2012-prise-en-compte-du-systeme-de-pompes-a-chaleur-sur-boucle-deau-avec-recuperation-denergie/>)

- Acheter / Vendre (<https://particuliers.promotelec.com/mon-projet/acheter-vendre/>)
- Aménager / Rénover (<https://particuliers.promotelec.com/mon-projet/renover-amenager/>)
- Louer (<https://particuliers.promotelec.com/mon-projet/louer/>)
- Obtenir le Label Promotelec (<https://particuliers.promotelec.com/mon-projet/obtenir-le-label-promotelec/>)
- Faire construire (<https://particuliers.promotelec.com/mon-projet/faire-construire/>)
- Je recharge mon véhicule électrique (<https://particuliers.promotelec.com/mon-projet/je-recharge-mon-vehicule-electrique/>)

Améliorer
mon habitat

- Améliorer la sécurité (<https://particuliers.promotelec.com/mon-habitat/#ameliorer-la-securite>)
- Être bien connecté (<https://particuliers.promotelec.com/mon-habitat/#etre-bien-connecte>)
- Faire des économies (<https://particuliers.promotelec.com/mon-habitat/#faire-des-economies>)
- Garder son autonomie (<https://particuliers.promotelec.com/mon-habitat/#garder-son-autonomie>)
- Vivre dans un logement sain (<https://particuliers.promotelec.com/mon-habitat/#vivre-dans-un-logement-sain>)

Choisir ma
solution produit

- Affichage des consommations (<https://particuliers.promotelec.com/type-solution/consommation/>)
- Chauffage et rafraîchissement (<https://particuliers.promotelec.com/type-solution/chauffage-et-rafraichissement/>)

solution/chauffage/)

- Eclairage (<https://particuliers.promotelec.com/type-solution/eclairage/>)
- Eau chaude sanitaire (<https://particuliers.promotelec.com/type-solution/eauchaude/>)
- Gestion des ouvrants (<https://particuliers.promotelec.com/type-solution/ouvrants/>)
- Installation électrique (<https://particuliers.promotelec.com/type-solution/installation-electrique/>)
- Production d'électricité (<https://particuliers.promotelec.com/type-solution/consommation/>)
- Recharge d'un véhicule électrique (<https://particuliers.promotelec.com/type-solution/recharge-dun-vehicule-electrique/>)
- Système d'alarme (<https://particuliers.promotelec.com/type-solution/alarme/>)

FAQ

- La réglementation électrique (<https://particuliers.promotelec.com/faq/1-reglementation-electrique>)
- L'installation électrique & les équipements (<https://particuliers.promotelec.com/faq/2-installation-electriques-les-equipements>)
- La sécurité des personnes et des biens (<https://particuliers.promotelec.com/faq/3-securite-des-personnes-et-des-biens>)
- La domotique & la fibre optique (<https://particuliers.promotelec.com/faq/4-domotique-fibre-optique>)
- Le diagnostic électrique obligatoire (DEO) (<https://particuliers.promotelec.com/faq/8-diagnostic-electrique-obligatoire/>)

L'association Promotelec

- Qui sommes-nous ? (<https://www.promotelec.com/qui-sommes-nous/>)
- Forum (<https://www.promotelec.com/community/>)
- Les membres de l'association (<https://www.promotelec.com/les-membres-de-lassociation/>)
- Espace presse (<https://www.promotelec.com/espace-presse/>)
- L'observatoire Promotelec (<https://www.promotelec.com/observatoire-promotelec/>)
- Actualités (<https://www.promotelec.com/actualites/>)
- Événements (<https://www.promotelec.com/evenements/>)

(<https://www.promotelec.com>)

Professionnels (<https://professionnels.promotelec.com>)

Particuliers (<https://particuliers.promotelec.com>)

Collectivités (<https://collectivites.promotelec.com/>)

(<https://www.facebook.com/Association.Promotelec/>)

(<https://twitter.com/Promotelec>)

(<https://www.youtube.com/user/AssoPromotelec>)

(<https://vimeo.com/associationpromotelec>)

© Promotelec 2016 Plan du site (<https://www.promotelec.com/plan-du-site/>) Mentions légales

(<https://www.promotelec.com/mentions-legales/>) Les membres de l'Association

(<https://www.promotelec.com/les-membres-de-lassociation/>) Nous contacter

(<https://www.promotelec.com/contact/>) Nous contacter (<https://www.promotelec.com/contact/>)